Appendice des Journaux.

PARLEMENT Provincial.	PROROGATIONS, Writs de—5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 43.
——Il est réuni, 19. Frorogé par Proclamation, 43. PERSONNES dérangées dans leur esprit—Rapport des, mis devant la Chambre, 40.	Ceux émanés depuis la dernière Session seront inscrits tout au long dans les Journaux de cette Chambre immédiatement avant les autres Entrées, 25.
PETITION mise devant la Chambre.	PROTETS avec des raisons entrés, 31, 32.
Des Syndics et des Maitres d'Ecoles des garçons et filles dans Sherrington district No. 7 et 10, demandant une aide pécuniaire, 37.	REMERCIMENS de la Chambre, ide, Adresses. Comité Spécial nommé et choisi par ballottes et Gouverneur en Chef, Message de sa part.
PORTS de Lettres ou de Manuscripts adressés à ou par des Membres de cette Chambres présens en icelle pendant la Session, à être payés par le Greffier, 26.	RESOLUTIONS passées par les deux Chambres du Parlement Impérial dans leur dernière Session relativement aux affaires du Bas-Canada mises devant la Chambre par message du Gouver-
PRIVILEGES, Comité des—Nommé, 25.	neur en Chef, 37. Les Résolutions, 37, 38, 39.
PROCLAMATION, déclaratoire de la sanction donnée par Sa Majesté au Bill réservé, intitulé, "Acte "pour pourvoir à la construction et à l'entre." tien d'un chemin à Lisses à partir du Fleuve "St. Laurent à aller jusqu'à la ligne Pro." vinciale." 11.	RETOURS—Ceux de la Population du Comté de Drummond et de Montmorency pour 1836, sont mis devant la Chambre, 36. ——Ceux des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans les districts de Québec, Montréal et des Trois-
Proclamation déclaratoire de la désaprobation de Sa Majestê au Bill réservé, intitulé, "Acte " pour régler la manière de procéder sur les " contestations relatives aux Elections des " Membres pour servir dans la Chambre d'As- " semblée, et pour révoquer certains actes y " mentionnés." 12, 13. Proclamation, par la Reine, pour l'encouragement de la piété et de la vertu, et pour la prévention et la punition du Vice, de l'Impiété et de l'Immoralité, 14, 15.	Rivières pour 1836, sont mis devant la Chambre, 40. ———————————————————————————————————
Proclamation, par la Reine, requerrant toutes personnes qui tiennent quelque office d'autorité ou du Gouvernement, lors du décès de Sa feu Majesté, de procéder à l'exécution de leurs devoirs respectifs, 16, 17. Proclamation du Gouverneur en Chef, proclamant	T U V
Proclamation du Gouverneur en Chef, proclamant l'avènement de la haute et puissante Princesse Alexandrina Victoria en conséquence de la mort de feu Guillaume Quatre, de bien-heureuse et glorieuse mémoire, au Trône du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, 18. Proclamation pour proroger la quatrième Session du quinzième Parlement Provincial, conformément au Statut de la 31. Geo. III. chapitre 31, 43.	WRITS de Prorogations, Vide, Prorogations. X——— Y——— Z———